

## PREPARER ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'échelle du bassin de vie du sud gardois.

C'est un projet stratégique, décidé par les élus du territoire, qui concerne plus de 374 000 habitants et qui réunit les 80 communes de **la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et des Communautés de Communes de Beaucaire-Terre d'Argence, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières et Rhône-Vistre-Virdoule.**

Il organise l'évolution du territoire pour les quinze prochaines années, en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques, sociaux et les besoins de ses habitants. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Cartes Communales doivent le respecter, dans un rapport de compatibilité.

**La participation du public** est très importante.

Elle permet de mieux connaître les attentes des acteurs du territoire (les habitants, les entreprises, la profession agricole, les associations...) et donc mieux y répondre. Recueillir les idées et les différents points de vue contribue aussi à identifier les freins, les difficultés et les opportunités pour proposer des solutions adaptées dans le SCoT.

En 2016, plus de 90 représentants d'institutions, d'acteurs locaux et de nombreux élus ont contribué aux différents forums et ateliers de construction du projet de territoire. Une centaine de personnes ont également participé aux 4 réunions publiques qui se sont déroulées entre le 17 octobre et le 14 novembre 2016 ; au cours desquelles les études et les grands défis du territoire ont été présentés et débattus.

### Les étapes clés de la révision du SCoT Sud Gard :

- **2013** : décision du Conseil Syndical d'engager la révision du SCoT.
- **2015 - 2016** : réalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, identification des grands défis et des premières orientations du projet.  
Ateliers et forums de concertation.  
**Réunions publiques**
- **2017** : définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le projet) et rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (les conditions de sa mise en œuvre).  
Ateliers de concertation.  
**Réunions publiques au 2<sup>ème</sup> semestre 2017**
- **Fin 2017 - début 2018: validation du projet du SCoT et arrêt du projet.**
- **2018** : consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Régions, Chambre d'Agriculture, CCI, Département, EPCI, ...)  
**Enquête Publique**  
**Approbation finale du SCoT**

## PARTICIPATION PUBLIQUE : Comment faire ?

La concertation organisée pour la révision du SCoT permet à tout un chacun de s'informer, donner son avis ou encore faire des propositions.

### SE RENSEIGNER

Sur le site: <http://www.scot-sud-gard.fr/>

Vous pouvez consulter les documents de travail en version provisoire, l'actualité de la révision, des lettres et bulletins d'informations, le calendrier etc...



### S'INFORMER ET PARTICIPER

- **Au siège du Syndicat Mixte du SCoT**
- **Aux sièges des 6 Communautés de Communes et d'Agglomération du territoire**

Un registre de concertation et les documents consultables sont à votre disposition aux heures d'ouverture au public. Une exposition itinérante est mise à la disposition des EPCI (sur demande).

- **Aux réunions publiques**

En 2017, de réunions publiques seront organisées sur le territoire. Le calendrier sera communiqué sur le site:

<http://www.scot-sud-gard.fr/>

- **A l'enquête publique**

Organisée suite à la validation du projet de SCoT.



### ECRIRE OU VENIR AU SCoT

Syndicat Mixte du SCoT du Sud du Gard  
Arche Botti 2 (RDC)  
Parc Georges Besse  
115 Allées Norbert Wiener  
30 900 NIMES

<http://www.scot-sud-gard.fr/contact.html>